

Délibération n°2022-02-09

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Protocole d'accord avec EDF pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le site de Thalamy

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|-----|
| En exercice | 101 |
| Présents | 66 |
| Pouvoirs | 16 |
| Votants | 82 |

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

| | | | | | |
|------------------------|---|--------------------------|---------------------|---|----------------------|
| Bauvy Claude | à | Coutaud Pierre | Le Royer Sandrine | à | Ziolo Eric |
| Picard Nadine | à | Patrick Jouve | Lacrocq Michel | à | Bujon Marc |
| Aubessard Anne-Marie | à | Philippe Brugère | Bézanger Joël | à | Jean-Pierre Saugeras |
| Bodeveix Jean-Pierre | à | Aurélié Gibouret-Lambert | Delibit Sandra | à | Michèle Valibus |
| Arfeuillère Christophe | à | Gilles Barbe | Cornelissen Tony | à | Mady Janisson |
| Calla Tony | à | Martine Pannetier | Pelat Philippe | à | Maryse Badia |
| Cronnier Pierrick | à | Yoann Fiancette | Pesteil Michel | à | Jean-Pierre Guitard |
| Parrain Céline | à | Sophie Ribeiro | Ventadour Elizabeth | à | Françoise Talvard |

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Le Président rappelle que par délibération n°2021-04-01 du 30 septembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le projet d'un parc photovoltaïque au sol sur le délaissé d'aérodrome de Thalamy. Conformément à cette décision, Haute-Corrèze Communauté a lancé une consultation auprès de développeurs pour déterminer le partenaire du projet.

Celle-ci a été organisée dans le but de répondre aux exigences de publicité et de mise en concurrence posées par l'article L.2122-1-1 créé par l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative au Code de la propriété des personnes publiques, et de garantir l'émergence, de manière certaine, d'un projet compétitif. La consultation a été ouverte à partir de la date de publication en journal d'annonces légales le 26 novembre 2021, pour une remise prévue le 23 décembre 2021 au plus tard.

Elle a donné lieu à la remise de 5 candidatures. Par suite d'analyse des offres, il vous est proposé de sélectionner l'entreprise EDF Renouvelable dont l'offre technico-économique apparaît comme la mieux disante en considération des enjeux du projet.

La sélection du lauréat va permettre dans les prochains mois d'arrêter le périmètre définitif du projet en prenant en compte notamment les enjeux environnementaux et les enjeux de cohabitation avec l'activité aéronautique du site. Elle permettra également de définir les modalités de mise en œuvre en s'assurant d'en faire un projet exemplaire du point de vue économique, sociale et environnemental. Les retombées financières minimales pour Haute-Corrèze Communauté sont évaluées à 250 000 € par an pour une période de 30 ans.

Le partenariat sera ensuite formalisé par la proposition de signature d'un bail emphytéotique administratif de 30 ans, dont les termes seront précisés après arrêt du projet, et dont la signature sera consécutive à la libération de l'emprise foncière par les occupants actuels

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la sélection d'EDF Renouvelable pour la mise en œuvre du projet photovoltaïque de Thalamy ;
- **AUTORISE** le Président à mener les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

| A l'unanimité | |
|---------------|----|
| Votants | 82 |
| Pour | 82 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier

